

ARTISANAT ET METIERS MANUELS

Dommages aux biens

Une approche globale des dommages aux biens est indispensable pour sécuriser l'activité artisanale et manuelle, éviter les interruptions et protéger votre outil de travail



Multirisque des locaux professionnels

Elle protège :

- bureaux, ateliers, dépôts, entrepôts
- matériels, stocks et aménagements
- risques majeurs : incendie, dégâts des eaux, événements climatiques, vol, vandalisme

Elle garantit la continuité de l'activité en cas de sinistre affectant les locaux.

Bris de machines

Cette garantie couvre le matériel et les équipements appartenant à l'entreprise

Elle intervient en cas de :

- casse mécanique ou électrique
- panne accidentelle
- erreur de manipulation



A qui s'adresse ces contrats?

Tous les artisans et entreprises, quelle que soit leur taille ou leur statut



Sécuriser vos locaux, vos machines et vos équipements

- les dommages subis à vos biens du fait d'incendie, explosion, vandalisme... avec des protections renforcées en fonction de votre activité
- Votre responsabilité liée à l'occupation des locaux
- La garantie perte d'exploitation et perte de revenus
- la garantie de vos équipements et matériels, perte d'exploitation liée aux matériels endommagés
- les frais de location de matériels de substitution
- garantie des dommages subis par les matériels loués



Prévention et accompagnement

Vous bénéficiez de démarches de prévention adaptées à vos besoins quels que soient votre secteur d'activité et la taille de votre entreprise

- Fiche prévention
- Alerte météo
- Surveillance de votre local professionnel
- en cas de sinistre grave, une équipe dédiée se mobilise sous 48h
- Un acompte vous est versé sous 8 jours



0160461142



agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com



linkedIn